

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'abonnement :

|                 | Un mois. | Trois mois. | Six mois. |
|-----------------|----------|-------------|-----------|
| LYON,           | 5 fr.    | 8 fr.       | 16 fr.    |
| DÉPARTEMENTS, 4 | 12       | 22          |           |

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

### AVIS.

Les personnes qui désirent prendre un abonnement au *Peuple Souverain*, sont priées de n'en remettre le prix que contre quittance imprimée et signée du gérant. Nous apprenons que l'on s'est présenté à quelques personnes en notre nom et que l'on a touché le prix de l'abonnement sans avoir reçu l'autorisation de l'administration du Journal. Une plainte a été déposée à la police.

Lyon, 14 Avril 1848.

LE COMITÉ PRÉFECTORAL ET LA GAZETTE DE LYON.

Dans son numéro du 9 avril, la *Gazette de Lyon*, journal légitimiste, accuse la commission préfectorale d'avoir employé des manœuvres frauduleuses, d'avoir abusé de sa position pour influencer en faveur d'une coterie les élections de l'armée, en adressant aux chefs de corps une liste de candidats pris à peu près tous dans son sein et dont une grande partie appartient à la rédaction ou à l'administration du *Censeur*. Les autres journaux de la localité ont reproduit la même accusation et ont, en outre, inséré une protestation signée des délégués des 27 clubs réunis en comité général siégeant au palais St-Pierre.

Avant d'exprimer notre opinion sur cette affaire, nous avons voulu entendre toutes les parties, afin de juger en connaissance de cause. Le *Censeur* contient dans son numéro du 14 avril, en réponse aux accusations dont le comité préfectoral a été l'objet, une espèce de manifeste où le citoyen Treillard cherche à justifier la conduite que lui et ses collègues ont tenue en cette occasion. Nous admettons que chaque citoyen a le droit d'établir une liste de candidats et de la soumettre au contrôle de ses concitoyens, même de l'adresser à l'armée, sauf à elle à l'approuver ou à la rejeter. Le citoyen Treillard n'a commis qu'une faute, celle de présenter sa liste au nom du comité administratif, au lieu de la soumettre à l'armée comme l'expression de son opinion personnelle et de celle de ses collègues, en leur qualité de citoyens et non pas comme administrateurs.

Le procédé dont ils se sont servis était de nature à influencer les militaires de notre département. La composition de cette liste est, du reste, d'une indécence scandaleuse qui frappe les yeux des moins clairvoyants. Ces Messieurs se font, ma foi, la part du lion; si l'on en excepte deux ou trois candidats, que nous admettons, le reste de la liste est rempli par Messieurs du *Censeur* en masse. Pas un ouvrier n'y figure, pas un chef d'atelier; il semblerait que la révolution de février n'ait été faite que par et pour le *Censeur*; que cette feuille soit la personnification, l'expression unique de tous les besoins, de toutes les idées de la population du Rhône. Que ces Messieurs écoutent notre conseil, s'ils sont animés de sentiments patriotiques et désintéressés: qu'ils fassent un instant taire leur amour-propre, et renoncent à une candidature qui ne présente plus de chances de succès; qu'eux et leurs amis viennent renforcer le nombre des électeurs démocrates de nos clubs; c'est là le seul moyen d'assurer la victoire au parti républicain. Les amis de la *Gazette de Lyon*, les monarchistes de toutes les nuances serrent leurs bataillons et ne feront qu'un seul faisceau au jour du combat; si les patriotes se fractionnent, leur défaite est assurée. Nous osons espérer que nos conseils porteront leurs fruits, et que le comité républicain du Rhône fera immédiatement fusion avec le club central démocratique.

### L'AGITATION EN ANGLETERRE.

Les chartistes anglais viennent de donner à l'Europe entière un exemple curieux de l'excentricité britannique.

Une pétition monstre, revêtue de CINQ MILLIONS de signatures, devait être présentée à la chambre par CENT MILLE hommes. Le lieu du rassemblement avait été annoncé par affiches; l'ordre et la marche du cortège étaient réglés par un programme reproduit dans tous les journaux. Le gouvernement déclare la manifestation illégale et, comme les Parisiens, les chartistes de la Cité répondent: Nous passerons outre. On devait donc prévoir de grands événements dans la journée du 10 avril, et l'Europe entière attendait avec anxiété, avec espoir, les nouvelles d'Outre-Manche; chacun croyait la monarchie anglaise chancelante et à la veille d'être renversée.

Quel n'a donc pas été notre désappointement hier à l'arrivée du courrier! Tout s'est passé le mieux du monde et à la satisfaction générale. Dix mille hommes au plus se sont trouvés au lieu du rendez-vous; M. O'Connor, leur chef, se présente et les engage à se retirer pour éviter toute collision fâcheuse, attendu que le gouvernement de sa Majesté Britannique est décidé à user de tous les moyens, et même d'employer la force armée au besoin. Sur cette invitation, la foule s'écoule en bon ordre et sans bruit, et Rennington-Commor se trouvait complètement évacué à deux heures.

Voilà ce qui, chez nos voisins, se nomme de l'agitation! On fait du bruit sur le papier, on pétitionne, on menace, on annonce des meetings monstres, on se dit à la veille de grands événements, et.... la montagne en travail enfante une souris. Toutes ces démonstrations, ce tapage n'étaient qu'un bon gros puff. Il est fâcheux pour les réformistes d'au-delà du détroit que la manifestation n'ait pas été fixée au 1<sup>er</sup> avril au lieu du 10; dans ce cas ils eussent pu se flatter d'avoir donné un poisson d'avril à toute l'Europe.

Les Irlandais paraissent disposés à traiter l'aristocratie britannique d'une manière moins pacifique. Dans tout le pays on crie aux armes, et tout porte à croire que le jour de la liberté va luire enfin pour ce peuple asservi depuis si longtemps. Si la couronne de Victoria ne lui échappe pas cette fois, elle en perdra l'un des plus beaux fleurons.

### Victoire des Piémontais sur les Autrichiens.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Des lettres de la Lombardie, arrivées par le paquebot la *Ville de Marseille*, annoncent la nouvelle, intéressante pour la France, d'une victoire remportée sur les Autrichiens par l'armée piémontaise. Ces lettres sont du 8 avril.

« Ce jour-là, les Autrichiens s'étaient fortifiés derrière le Mincio, au pont de Goito. Les troupes sardes les ont attaqués et les ont forcés d'abandonner cette position. Avant de se retirer, les impériaux ont fait sauter le pont. Mais, sur un fragment de cet ouvrage resté debout, les Piémontais ont établi une batterie qui a protégé le passage du Mincio effectué par les tirailleurs sardes (bersagliers), au milieu d'un feu nourri parti des rangs des bataillons autrichiens défendant la rive opposée. Deux bataillons de volontaires soutenaient les Piémontais dans ce mouvement.

« Ceux-ci ont bientôt atteint l'autre côté du fleuve, et chargeant résolument les Autrichiens, ils se sont emparés de leur artillerie et leur ont fait deux mille prisonniers.

« L'affaire a été sanglante. Les Sardes ont eu beaucoup d'hommes tués, dont plusieurs officiers. Les colonels Lamarmora et Macherani ont été blessés. Le combat a eu lieu près de Vérone. La nouvelle en est arrivée à Gènes le 11 avril. »

A la suite de la mémorable victoire qui rendit la liberté à la Lombardie, le gouvernement provisoire de Milan adressa au gouvernement français une adresse que nous croyons devoir reproduire; la voici :

### Le gouvernement provisoire de Milan au gouvernement provisoire de la République française.

Le 27 mars 1848.

Après cinq jours d'une lutte acharnée, pendant laquelle notre peuple a fait des prodiges de valeur et de magnanimité, nous avons secoué le joug de l'Autriche et nous nous sommes constitués en gouvernement provisoire de Milan.

Mais la guerre continue tout près de nous, l'armée autrichienne est transformée en bandes de pillards; car, harcelée de tous les côtés, elle fuit, elle revient sur ses pas, elle porte l'incendie et le ravage dans les villes et les campagnes, de l'Adda à l'Oglio et au Mincio, cherchant, à ce qu'il paraît, de s'assurer sa retraite sur Vérone.

Le roi de Sardaigne nous a envoyé un corps de troupes, et il va venir en personne pour nous aider à chasser jusqu'aux Alpes l'éternel ennemi de l'indépendance italienne.

Dans cet état de choses, nous nous sommes abstenus de toute question politique; nous avons solennellement déclaré, à plusieurs reprises qu'après la lutte ce sera à la nation de décider sur ses destinées.

A cause de cela, nous n'avons pas encore cherché à nous faire reconnaître par le gouvernement provisoire de la République française; nous attendons d'être un gouvernement avec une forme quelconque, pour nous adresser à l'Europe. Maintenant nous ne sommes que le gouvernement de l'urgence et de la nécessité.

Cependant, puisque nous envoyons un de nos citoyens les plus honorables, M. Louis Pono, à Toulon, pour faire un achat d'armes, nous avons cru pouvoir adresser au gouvernement provisoire de la République française cette expression de notre respect et de notre sympathie.

C'est à ce gouvernement, qui a déclaré si solennellement de vouloir venir en aide à toutes les nationalités opprimées, et d'en hâter la délivrance, c'est au gouvernement de la nation la plus brave et la plus généreuse du monde, de trouver le moyen de nous aider dans des circonstances si difficiles.

Nous n'ajoutons rien de plus, ne voulant pas donner une portée politique à cette adresse.

Vive la République française! vive l'Italie indépendante!

CASATI, BORROMEO, BERETTA, GIUGNI.

Copie confidentielle :

A. MAURI, secrétaire.

Nous lisons dans la *Réforme* : « Le général Cavaignac accepte la candidature qui lui a été offerte dans le département du Lot, comme le témoigne la lettre suivante. On reconnaît à la noble simplicité et à la franchise de son langage le digne frère de notre loyal Godefroi. Républicain de naissance, le général Cavaignac soutiendra l'honneur de son nom. »

« Voici la lettre du général Cavaignac :

A. M. F. Cavaignac.

Alger, 29 mars 1848.

« Mon cher ami,

« Après les rudes épreuves que le pays a traversées, le gouvernement républicain apparaît comme le seul qui puisse offrir les conditions d'ordre, de liberté, de stabilité que réclame le gouvernement d'une grande nation. La République n'est pas la solution du moment; c'est le but éternel vers lequel la société marche et que nous venons d'atteindre.

« La République, mon cher ami, se montrera ce qu'elle est, puissante, calme, vivant par l'ordre et pour l'ordre; non-seulement elle respectera la propriété, mais elle la consolidera; non-seulement elle respectera la famille, mais elle se formera à son image.

« Je t'écris en courant, mon cher ami, et ma lettre n'est écrite que pour toi; je n'ai d'autre but que de te mettre à même de déclarer bien nettement que, très fier qu'on ait pensé à moi qui suis si loin, je serai très heureux d'être choisi par nos électeurs.

« Adieu.

« Général E. CAVAIGNAC. »

### Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux sur les inconvénients de la concession, toute de faveur, faite jusqu'ici de certaines salles du Louvre à des personnes étrangères à la responsabilité de la garde et de la conservation des objets d'art;

Vu l'urgence de la prompt appropriation de ces salles

aux besoins de l'étude et de la curiosité des artistes et du public :

A l'avenir, aucune salle appartenant au musée du Louvre ne sera distraite de sa destination naturelle par une convenance particulière.

Les artistes occupant actuellement, à titre de faveur, des ateliers dans le Louvre, seront prévenus, par la direction des musées nationaux, d'avoir à lui en faire la remise dans le délai de six semaines.

— Le ministre de l'intérieur arrête :

Vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux concernant l'état des inventaires trouvés existants dans les bureaux de l'ex-directeur des musées royaux séant au Louvre,

Il lui est ordonné de faire confectionner de nouveaux timbres et estampilles au nom de la République, et d'en frapper les objets qui ne portent aucune marque.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MAIRIE DE PARIS.

Aux maires d'arrondissement.

Citoyen maire,

Je viens appeler toute votre attention sur des faits dont la gravité pourrait, à juste titre, alarmer la population, et dont le caractère de violence jaillirait sur l'autorité elle-même, si, après les avoir connus, elle les tolérât.

Déjà, dans plusieurs quartiers de Paris, des locataires mal conseillés par le besoin sans doute, ou s'appuyant à tort sur la gêne momentanée du commerce et sur l'embarras des transactions de tous genres, ont cru pouvoir exiger de leurs propriétaires des quittances définitives de loyer, sans en avoir effectué le paiement.

A ce premier abus se sont joints, dans quelques arrondissements, des actes non moins regrettables : on a voulu, par certains signes extérieurs, désigner à l'attention publique, d'abord les maisons de ceux qui se sont montrés faibles, aujourd'hui les maisons de ceux qui sembleraient vouloir rester forts.

C'est à nous, citoyen maire, c'est à l'autorité municipale, en premier lieu, qu'il appartient de flétrir de tels actes, de condamner de telles faiblesses et de prêter appui moral au bon droit.

Ne pas acquitter sa dette à jour fixe peut quelquefois devenir une nécessité malheureuse que des circonstances extraordinaires justifient ; mais exiger quittance de ce qu'on n'a point payé est toujours un délit que rien ne saurait excuser et que la loi doit poursuivre ; ni nous, ni le pouvoir judiciaire, nous ne manquerons à ce devoir.

Les principes d'égalité et de fraternité qu'a proclamés la République seraient violés le jour où la crainte aurait suffi pour imposer silence au droit. Veillons à ce que ces principes sacrés soient bien compris et courageusement défendus ; à ce qu'ils deviennent non-seulement la force de chacun, mais la sauvegarde de tous.

L'intérêt de la République, c'est l'intérêt du propriétaire aussi bien que celui du commerçant, de l'agriculteur et de l'ouvrier ; car il n'y a plus de classes en France, il n'y a désormais que des citoyens qui ont tous un droit égal en France à la protection du gouvernement et des lois.

Ces lois punissent tout excès, tout abus, toute violence ; vous les invoquerez au besoin, citoyen maire, la ferme intention du gouvernement étant que des actes aussi coupables que ceux que je vous signale soient sans hésitation réprimés.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes mesures que vous jugerez convenables pour en prévenir le retour. Dans le cas où ils devraient se reproduire, je vous invite à réclamer immédiatement l'intervention de M. le préfet de police, et à saisir l'autorité judiciaire, qui poursuivra sans relâche les auteurs de ces actes déshonorants.

Signé : Armand MARRAST.

— Un arrêté du gouvernement provisoire porte ce qui suit :

« Les statuts du comptoir national d'escompte de la ville de Rouen son approuvés. »

— Le citoyen Garraud, directeur provisoire de la division des beaux-arts, est nommé aux fonctions d'inspecteur-général des arts, par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 10 avril courant.

— Le ministre des finances vient de donner satisfaction à un vœu formé depuis longtemps par le public.

La commission des monnaies a reçu l'autorisation de faire frapper des pièces de 1 centime.

Avant la fin de ce mois, il en sera fait des livraisons au trésor public.

— Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu le décret du gouvernement du 2 mars dernier,

Vu les arrêtés des 8 et 17 du même mois ;

Arrête :

Les délais et facultés accordées par l'arrêté du 8 et

prorogés par celui du 17 mars dernier pour faire viser sans amende les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les billets et obligations non négociables et les mandats à terme ou de place en place, faits en contravention aux lois sur le timbre, sont prorogés de nouveau jusqu'au 24 mai prochain inclusivement.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 12 avril 1848.

Le journal la Presse affecte de croire que le czar ne veut pas faire la guerre, et qu'il compte rester tranquille à regarder le mouvement qui s'opère dans les Etats de l'Occident. Il pense qu'on peut être désormais parfaitement tranquille sur ses intentions, et il conseille de nouveau à la France de désarmer, afin de réaliser un million par jour que nous coûte l'armée.

Le gouvernement provisoire se gardera bien sans doute de suivre un conseil aussi funeste pour la France, et il n'est pas probable qu'il envisage les explications de l'empereur Nicolas sous un aspect aussi favorable. Le but du czar est évident. Il voit l'Europe occidentale tout entière prête à prendre fait et cause pour la Pologne, et à aider ce malheureux pays à reconquérir son existence politique. Il voudrait faire prendre le change à l'Allemagne et à la France, pendant qu'il envoie des troupes considérables pour occuper le territoire polonais et rendre impossible toute tentative de révolution. Mais il laisse entrevoir qu'une intervention sera pour lui le signal d'une déclaration de guerre. Or, il nous semble impossible, dans l'état actuel des choses, que les patriotes allemands et français laissent périr la Pologne sans aller à son secours. C'est probablement de ce côté que s'engagera la lutte entre les peuples libres et les monarchies despotiques.

Les mouvements de la Russie prouvent d'ailleurs qu'elle ne songe nullement à assister en paix au travail de régénération qui se fait en Europe. Cette puissance continue les préparatifs de guerre, et concentre de grandes forces militaires sur la frontière orientale. La Gazette de Königsberg annonce, dans une lettre des frontières russes, du 28 mars, que deux corps d'armée, formant une masse de 240,000 hommes, sont échelonnés à Konow, où ils attendent le général qui doit les commander pour entrer en Pologne. 160,000 hommes occuperaient la frontière autrichienne, et 30,000 la frontière prussienne. L'artillerie, stationnée à Willhowischt, en est partie pour Varsovie, où des canons sont braqués sur toutes les places.

## CHRONIQUE LOCALE.

UNIFORME DE LA GARDE NATIONALE. — Voici l'analyse de l'arrêté du 9 avril, qui détermine l'habillement, la coiffure, l'équipement et l'armement de la garde nationale, et que nous extrayons du Moniteur :

La tunique est en drap bleu, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons de métal blanc à filet, bombés, portant un coq dont la patte droite repose sur une sphère, et autour de la légende : République française. Les brides d'épaulettes sont à fond rouge sur doublures en drap bleu, et les épaulettes à corps et franges en laine écarlate, doublées de bleu.

Le pantalon d'hiver est en drap bleu, passe-poil écarlate, et le pantalon d'été en étoffe dite buffine, chaîne et trame coton blanc parfait.

La coiffure est le shako, avec plaque à métal blanc, représentant un coq aux ailes déployées, la tête tournée à droite, la patte gauche posée sur une sphère où doit être déposé, selon le cas, le numéro de la légion ou du bataillon, la patte droite sur les faisceaux de la République. De chaque côté de la sphère, un drapeau national sur lequel sont inscrits ces mots : Liberté, égalité, fraternité. Au point inférieur de la sphère, l'emblème de la bonne foi, représenté par deux mains qui s'étreignent. Enfin une banderolle partant dessous les faisceaux, et dont les extrémités, relevées de chaque côté, portent en légende : République française. Coordonnée en métal, présentant les couleurs nationales disposées comme suit : le centre bleu, la zone intermédiaire blanche, la zone extérieure rouge écarlate.

L'équipement est le ceinturon en buffle blanc, de 60 millimètres de hauteur ; plaque blanche avec grenade ; verrou et agrafe ; contre sanglon de 110 millimètres de long. Porte-sabre et porte-baïonnette : fourreau de baïonnette ; giberne avec patelette en cuir verni ou ciré ; boucle étamée, sans rouleau ; grenade en métal blanc sur la patelette, sans aucune doublure. Fusil d'infanterie avec bretelle de buffle blanche, large de 35 millimètres, longue de 900 millimètres, piquée. Sabre-briquet sans dragonne. Epinglette blanche, de 170 millimètres de longueur, attachée au troisième bouton de la tunique.

Le même arrêté détermine ensuite les signes distinctifs des grades de caporaux, sergents-fourriers, sergents et sergents-majors, ainsi que l'uniforme des officiers. Nous n'y voyons rien de changé. Les chefs de bataillon,

lieutenants-colonels et colonels porteront, pour chaussures, des bottes avec éperons argent.

Le col noir à liséré blanc et les gants de coton blanc sont d'ordonnance pour les gardes nationaux, sous-officiers et officiers de tous grades.

L'arrêté ajoute que les gardes nationales des communes rurales pourront être autorisées, par arrêté des commissaires du gouvernement dans les départements, à adopter la tunique-blouse de chanvre ou de lin bleu, bordée d'un galon mi-partie blanc, mi-partie écarlate de vingt millimètres de largeur pour chaque couleur, ainsi que le képi.

Les objets d'habillement, d'équipement et d'armement maintenant au service dans les gardes nationales qui ne seraient point conformes aux dispositions de l'arrêté, pourront être tolérées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 14 avril 1848.

Citoyen,

Je viens vous soumettre une idée que je crois juste, et dont je laisse le peuple juge. Voici le fait. La commission préfectorale s'est rendue coupable d'un abus de pouvoir en faisant parvenir à l'armée une liste de candidats, chose qu'elle ne devait pas faire, et qui soulève l'indignation de la population tout entière. Je vous le demande, citoyen, si la commission préfectorale, le conseil municipal et tous les pouvoirs civils établis jusqu'à ce jour, avaient été constitués moitié d'ouvriers, moitié de la classe commerçante, ou autre, n'importe, pourvu que ce soit de purs démocrates, ce qui s'est passé aurait-il eu lieu ? Non, je n'hésite pas à le dire ; mais de partout l'on repousse l'ouvrier. Lui pourtant qui a tant d'intérêts sacrés à défendre contre la classe riche, et qui ne pourra les défendre que lorsqu'il partagera le pouvoir avec ceux qui toujours se sont crus ses maîtres, et l'ont pris pour inférieur et capable de rien. Il me semble que partout où il doit y avoir des fonctionnaires, partout aussi il doit y avoir des ouvriers, moitié au moins, pris indistinctement dans toutes les corporations d'ouvriers ; car toutes ont des intérêts à soutenir, et tant que le pouvoir sera entre les mains de la richesse, l'ouvrier sera trompé. Sous un gouvernement républicain, il ne doit pas en être ainsi. Que l'ouvrier prenne garde, et veille sur ses propres intérêts.

Recevez l'assurance de mon dévouement pour la cause des travailleurs, à laquelle j'appartiens.

Salut et fraternité.

Signé : CALET.

Ouvrier cordonnier, rue de l'Arsenal, 16 ; Vice-président du club de la Renaissance, délégué au comité général des clubs.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Gex, 10 avril 1848.

Mon cher ami,

Vous m'apprenez qu'au club de la Charité, le 2 avril, le sieur Perronnet a déclaré de la façon la plus positive « qu'en 1834, je me serais procuré les procès-verbaux des clubs républicains de Lyon ; que je me serais rendu à Paris avec ces procès-verbaux ; que je les aurais vendus à M. Teste ; que, peu de temps après, lui, Perronnet, aurait été arrêté avec ses amis ; et que, moi, j'aurais été récompensé soit par de l'argent, soit en devenant le secrétaire de M. Teste, etc. »

Vous me demandez, mon cher ami, de répondre à ces accusations.

Cela me coûte, mais je le fais pour vous complaire.

1<sup>o</sup> Je ne suis pas allé à Paris de 1833 au printemps de 1835.

Impliqué dans le procès d'avril, je restai caché à Lyon, jusqu'à la fin de juillet, pour faire le Précurseur ; vous le savez bien, puisque vous êtes la généreuse obligeance de me prêter asile, ainsi que nos amis Guillard (du Gourguillon), et Vidalin (de St-Clair).

A la fin de juillet, malade et dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps le Précurseur, je me réfugiai en Suisse. — J'y restai jusqu'à ma mise hors d'accusation par la cour des pairs. — J'en revins au printemps de 1835, et je rentrai à Paris, où Carrel m'admit aussitôt à partager la rédaction du National, jusqu'à la mort de cet illustre citoyen, en juillet 1836.

2<sup>o</sup> Je n'ai connu M. Teste qu'en 1839.

3<sup>o</sup> Je n'ai jamais été son secrétaire, ni avant, ni pendant, ni après qu'il fut ministre. J'ai fait, pour son cabinet d'avocat, des mémoires et des consultations pendant les cinq mois qu'il revint au barreau, entre son ministère du 12 mai et celui du 29 octobre, et je ne l'ai plus revu depuis août 1845.

Voilà, mon cher ami, la seule réponse que je puisse faire à ces absurdités. — Je ne connais pas même de nom le sieur Perronnet, et vous m'apprenez son existence.

Adieu. Je retourne à ma mission, c'est plus important.

Anselme PETETIN.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

La commission chargée d'élaborer la commande des écharpes et drapeaux tricolores, donnée par le gouvernement provisoire à la ville de Lyon, donne avis aux fabricants d'étoffes de soie unies et façonnées qu'elle est en mesure de recevoir leurs soumissions ; en conséquence, ceux qui désireraient prendre part à cette commande peuvent se présenter dans les magasins des négociants faisant partie de la commission dont les noms suivent, et où ils pourront prendre connaissance des conditions :

ARLÈS-DUFOUR, port Saint-Clair ;

BIÈ, maison Tavernier, port Saint-Clair ;

ENNEGUY, rue Royale ;

VOUILLEMONTE et GESELL, rue Royale, 22.

Par délibération en date du 11 avril, la commission instituée pour la répartition des commandes a arrêté

que ses membres, fabricants et chefs d'ateliers, ne pour-  
ront, pour leur propre compte, participer à la soumis-  
sion ou à la confection de ces mêmes commandes.

Lyon, le 13 avril 1848.

Le président de la commission d'EDANT.

Approuvé :

Le commissaire du gouvernement provisoire  
dans le département du Rhône,  
Em. ARAGO.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le maire provisoire de Lyon à ses concitoyens.  
Citoyens,

Des actes irréguliers et propres à jeter la perturbation  
parmi la population lyonnaise, se sont produits dans la  
soirée d'hier, 12.

Des citoyens, informés que quelques officiers de la  
garde nationale détenaient chez eux des armes qui au-  
raient dû être distribuées aux hommes de leur compa-  
gnie, se sont crus en droit de se livrer à des perquisitions  
qu'il appartenait à vos seuls magistrats d'ordonner et de  
faire exécuter.

Si l'on peut blâmer ces officiers de n'avoir point uti-  
lisé pour le service de leur compagnie les armes qu'ils  
avaient reçues, les citoyens qui ont procédé à leur en-  
lèvement n'ont pas moins encouru les plus graves re-  
proches, en substituant leur action à celle que l'autorité  
seule était appelée à exercer.

Citoyens! que des scènes semblables à celles d'hier  
soir ne se renouvellent plus; qu'un zèle malentendu ne  
vous porte plus à un acte illégal que toute législation  
qualifie de délit, celui de la violation du domicile. De  
pareils faits, s'ils se reproduisaient, attireraient sur  
leurs auteurs toute la sévérité des lois. Vos magistrats,  
qui ont pour mission spéciale de veiller à la sécurité de  
tous, espèrent que tous les citoyens comprendront que  
le premier devoir du vrai républicain est l'observation  
la plus stricte du principe de fraternité conquis par notre  
immortelle Révolution; que le premier, le plus absolu  
besoin de la république est l'union la plus parfaite entre  
tous ses enfants.

Hôtel-de-Ville, Lyon le 13 avril 1848.

Le maire provisoire de la ville de Lyon,  
LAFOREST.

Nous avons remarqué dans les clubs qu'on perdait  
beaucoup de temps à discuter des questions oiseuses.  
Cependant le temps presse, et il importe souverainement  
de préciser les points qui doivent surtout fixer l'atten-  
tion publique. A propos des interpellations à adresser  
aux candidats, nous croyons en trouver un modèle con-  
cis et large dans le questionnaire suivant :

Simple questions à poser au candidat de l'assemblée  
constituante.

1. Voulez-vous la République purement démocratique?
2. Prenez-vous l'engagement écrit de résister énergi-  
quement à toute tentative de restauration monarchique?
3. Soutiendrez-vous le principe du suffrage universel  
et direct?
4. Voterez-vous pour que l'admission aux fonctions  
publiques soit réglée par le concours et l'élection?
5. Etes-vous fermement décidé à refuser tout avance-  
ment ou tout emploi du gouvernement pendant le cours  
de la législature? (Sont exceptées les fonctions politi-  
ques.)
6. Que pensez-vous de la propriété et de l'hérédité  
comme principes?

Ces points fondamentaux examinés, les interpellations  
seront faites à la volonté des électeurs.

(Un ancien élève de l'Ecole polytechnique.)

### TRAITS D'ÉLOQUENCE POPULAIRE.

« Quand l'étranger apprendra que le grand peuple de  
Paris s'est levé et que, d'une main puissante, il a pris  
tous les arbres de son boulevard et s'en est fait une  
poignée de verges pour chasser les incorrigibles, il ne  
viendra pas s'y frotter. »

Cet orateur est un ouvrier en bronze porteur d'une  
jambe de bois. Voici comment s'exprime un autre à  
propos des solliciteurs :

« Vous tous me semblez des chenilles qui veulent  
grimper sur l'arbre de la liberté pour en dévorer les  
feuilles. »

(La Commune de Paris.)

— Les officiers de la garde nationale, justement émus  
des scènes qui ont eu lieu dans les rues des Capucins,  
Saint-Marcel et des Deux-Angles, sont venus hier pro-  
tester près du citoyen Laforest, maire de Lyon, qui,  
après leur avoir adressé des éloges, leur a exprimé com-  
bien il était affecté des événements qui viennent d'agiter  
la ville de Lyon; il leur a assuré que des mesures sévères  
avaient été prises pour découvrir les meneurs; en  
effet, les deux auteurs des troubles de mardi, Pallud et

Rouget, ont été arrêtés; ce sont eux qui voulaient, avec  
un nommé Villar et un autre inconnu, prendre les forts.  
La justice instruit.

— La ville a été hier plus tranquille; les clubs se sont  
occupés d'élections.

— Depuis quelques jours une petite guerre existe  
entre les enfants des deux rives de la Saône; ils se bat-  
tent à coups de bâton : la police a dû surveiller cette jeu-  
nesse belliqueuse qui pourrait occasionner encore quel-  
ques désagréments.

— C'est par erreur que quelques personnes ont cru  
qu'il y avait dans ce moment même, à Lyon, un grand  
nombre de forçats et de réclusionnaires libérés; il n'y a  
ici et dans les villes suburbaines que ceux qui sont léga-  
lement autorisés à y résider. Vingt-huit individus ont été  
arrêtés pour rupture de ban, depuis un mois.

La résidence de chaque individu assujéti à la sur-  
veillance est connue de l'autorité, et lorsque l'individu  
surveillé quitte cette résidence, ou qu'il ne s'y rend pas,  
il est aussitôt signalé comme ayant rompu son ban, et  
tous ceux, moins sept seulement, qui ont été signalés,  
ont été arrêtés.

Il n'y a donc à Lyon rien d'anormal dans cette posi-  
tion.

— Un bateau chargé d'armes et d'équipements mili-  
taires, arrivé sur la Saône hier, a failli encore être  
la cause de scènes pénibles, mais le tout s'est arrangé  
après des explications; déjà vingt ouvriers étaient sur  
le bateau pour avoir les armes : tous ont compris qu'il  
fallait bien que le gouvernement envoyât des armes pour  
les besoins des services.

— Depuis quelques jours plusieurs vols ont eu lieu  
dans notre ville; quatre individus ont été arrêtés, entre  
autres celui qui exploitait le journal le Peuple Souverain.

## ÉTRANGER.

### Espagne.

MADRID, 3 avril. — Une dépêche télégraphique arrivée hier an-  
nonce que l'infante duchesse de Montpensier est arrivée le 2, avec  
le duc de Montpensier, à St-Sébastien.

On les attend demain dans la capitale.

Après quelques jours de repos à Vista-Alégria, le duc et la du-  
chesse de Montpensier se rendront à la résidence royale d'Aran-  
juez, où la reine compte passer le mois de mai.

La tranquillité de la capitale continue. La Catalogne est peut-  
être le seul point sur lequel on puisse concevoir quelques inquié-  
tudes.

### Italie.

Le général Radetzki est entré à Mantoue, le 30 mars, avec  
10,000 Autrichiens.

A Mantoue, ordre a été donné aux bourgeois de livrer les armes  
dans le délai de vingt-quatre heures, sous peine de mort : quatre  
millions de contributions sont exigés, sans quoi l'on menace du  
pillage et du feu.

FERRARE, 2 avril. — Le général Radetzki occupe la ligne du  
Mincio, entre Peschiera et Mantoue. Le général Daspre est à Vé-  
rone, ayant ses avant-postes à St-Michel et à St-Martin. On croit  
que ces deux généraux ont sous leurs ordres 30,000 hommes. La  
ligne Dell'sanzo, où les Autrichiens ont la forteresse de Gradisca,  
est menacée par le général Nagent avec des troupes réunies à  
Istria et à Trieste.

### Angleterre.

LONDRES, 10 avril. — Les préparatifs les plus formidables con-  
tinuent contre l'émigration; les chartistes, de leur côté, à la onzième  
heure, comme disent les Anglais, redoublent d'audace et d'énergie.  
Le Morning Chronicle espère que la journée se passera sans colli-  
sion; mais la cause de l'ordre doit triompher à tout prix.

— S. A. R. le prince Paul de Wurtemberg, gendre du comte  
de Mouillit, est parti de Londres pour Brighton.

### Etats-Unis.

Le Cambria apporte des nouvelles de New-York du 25 mars  
et de Halifax du 28.

C'est le Cambria qui a porté à New-York, le 18, la nouvelle  
de la chute de la dynastie d'Orléans.

Cette nouvelle et celle de la nomination d'un gouvernement  
provisoire en France, a provoqué le plus grand émoi à New-  
York : partout la nouvelle a été reçue avec des sympathies de  
joie et de délices.

Des meetings publics ont eu lieu à New-York, Philadelphie  
et ailleurs pour féliciter les Français de leur victoire.

Un meeting à New-York a été signalé par l'enthousiasme.

La nouvelle a produit une grande sensation à Washington ;  
on en a parlé au congrès : M. J. D. Cummings de l'Illiv a de-  
mandé l'autorisation de présenter une résolution dans la cham-  
bre des députés, pour exprimer la sympathie pour la France de  
sa récente révolution en faveur d'une république. Des objec-  
tions ont été faites, l'autorisation n'a pas été accordée.

On dit que le Cambria apporte de nouvelles instructions aux  
ministres à Londres et à Paris, afin de les mettre à même d'a-  
gir dans la nouvelle position des affaires de l'Europe. On parle  
des chances de M. Clay pour la présidence. M. Van-Bure n'a  
pas de chances. Les nouvelles de France n'ont pas produit d'ef-  
fet sensible sur les marchés, qui sont toujours languissants.

### Egypte.

On écrit d'Alexandrie, le 29 mars :

« Nous recevons du Caire la nouvelle d'un événement  
tragique qui a plongé tout un quartier de la capitale  
dans le deuil et la consternation, et qui rappelle par le  
grand nombre de victimes qui ont succombé le souvenir  
des catastrophes dont les chemins de fer sont de temps  
en temps le théâtre. Deux barils de poudre déposés dans  
une maison, au quartier dit Margouche, ont pris feu  
on ne sait comment, et ont renversé de fond en com-  
ble, par leur explosion, un groupe de cinq maisons  
sous les ruines desquelles presque tous leurs habitants

ont été ensevelis. L'autorité s'est immédiatement trans-  
portée sur les lieux et a fait déblayer les décombres.  
Une cinquantaine de cadavres d'hommes, de femmes  
et d'enfants ont été retrouvés dans un horrible état de  
mutilation. On a commencé une instruction à l'effet de  
remonter à la cause de ce sinistre. »

## Départements.

### Troubles à Toulouse.

— On lit dans l'Emancipation :

« Nous aurons toujours des paroles de blâme pour les  
hommes du peuple qui s'égarent; mais nous n'essaie-  
rons jamais de les flétrir. Le gouvernement de la Répu-  
blique est dans les mains de citoyens éprouvés; le peuple  
doit avoir confiance en leur patriotisme. Qu'il s'adresse  
à eux, qu'il les écoute, qu'il les aime... Ils assument  
pour son bonheur une bien grande responsabilité. Ai-  
dons-les, et que les ennemis de la liberté n'aient pas à se  
réjouir de l'aveuglement des uns à exploiter la précipi-  
tation des autres.

« On nous avait menacé d'une émeute de dix mille  
hommes; tout compte fait le rassemblement était de trois  
cents personnes, dont deux cent quatre-vingt, nous en  
sommes sûrs, sont désolées d'avoir fait partie...

« Voici le narré de ces événements :

« Depuis quelque temps, des bruits plus ou moins  
graves couraient dans Toulouse. L'on parlait de mani-  
festations coupables dont l'initiative devait appartenir à  
cette assemblée connue sous le nom de club de la Voix du  
Peuple.

« Le commissaire-général suivait d'un regard attentif  
et ferme ces menées criminelles, s'attendant bien à la  
lutte douloureuse que les ennemis de la République, sous  
le moindre prétexte, se disposaient à engager.

« Dès le 9, samedi, la faction avait levé le masque. Un  
appel aux armées fut placardé dans les rues de la ville. Il  
s'agissait de se rendre en masse au Palais-National pour  
exiger du commissaire des armes qu'on prétendait avoir  
été surtout refusées aux ouvriers. En même temps, les  
rumeurs les plus sinistres étaient répandues; on disait  
qu'il n'était question de rien moins que de désarmer la  
garde nationale.

« Le lendemain, dimanche, le soleil se leva radieux.  
Dès le matin, les tambours rappelèrent la milice ci-  
toyenne, qui devait être passée en revue dans la prairie  
des Filles pour la reconnaissance des officiers nouvel-  
lement élus. Les autorités départementale et municipale  
devaient assister à cette revue, ainsi que les généraux  
commandant la division, le département et l'école na-  
tionale d'artillerie. L'empressement et l'animation pa-  
triotique des gardes nationaux, la foule des habitants  
qui s'épandaient joyeuse comme en un jour de fête, tout  
donnait à Toulouse un aspect de bonheur et de joie.

« Le citoyen commissaire, suivi des autorités provi-  
soires, arriva sur le terrain des manœuvres à midi. La  
légion avait étendu ses quatre bataillons sur une seule  
ligne de bataille. Les rangs s'ouvrirent, et la revue  
commença. Pour notre compte, nous ne pûmes nous  
empêcher d'éprouver un sentiment d'admiration et de  
surprise à ce spectacle d'une garde nationale, à peine  
organisée encore, et qui nous offrait, par son attitude,  
le spectacle d'une force régulière et parfaitement disci-  
plinée. Du reste, nous n'avons pas été les seuls à éprou-  
ver ce sentiment; et lorsque, dans le défilé, par  
exemple, nos généraux virent la garde nationale mar-  
cher en colonnes avec ensemble et précision, nous les  
avons entendus avouer franchement qu'ils n'auraient  
jamais cru à d'aussi heureux résultats, dans aussi peu  
de temps. C'est un juste éloge que nous avons dû nous  
empêcher de rendre au dévouement et au patriotisme  
des officiers supérieurs de notre garde nationale.

« En quittant la prairie des Filles, le citoyen Joly se  
rendit au Capitole, toujours accompagné du même  
cortège, et parut bientôt au balcon, du haut duquel un  
magnifique spectacle se déroulait aux regards. La légion  
entière était massée sur la place; autour d'elle, on-  
dulaient des flots immenses de population, et les trois  
façades de la place, pavées aux trois couleurs, étaient  
littéralement émaillées de têtes de femme dont les  
fleurs et les toilettes formaient un contraste pittoresque  
avec l'appareil militaire d'en bas, avec les sabres nus et  
les baïonnettes qui reluisaient au soleil. Tout-à coup,  
au milieu de cette foule immense, un profond silence  
s'établit. La voix du citoyen commissaire venait de se  
faire entendre.

C'est une admirable puissance que celle qui se prend  
aux foules, les lie et les entraîne, en les identifiant  
pour ainsi dire à un seul homme par la magie d'une  
parole sortie du cœur. Le citoyen Joly, on le sait, pos-  
sède ce privilège au suprême degré; et jamais, peut-  
être, il n'en avait donné de preuve plus saisissante.  
Mais dans cette circonstance, son improvisation devait  
recevoir une consécration toute particulière d'enthousiasme et d'applaudissements.

« Nous l'avons déjà dit, la population tout entière  
était inquiète et préoccupée de la manifestation que  
des meneurs annonçaient devoir s'accomplir ce même  
jour, dimanche, à trois heures. Le citoyen commissaire  
aborda nettement cette préoccupation. Il dit à la garde  
nationale et à la foule qu'il connaissait les agitateurs  
et leurs projets de désordre. Il ajouta que la cité pou-  
vait se reposer avec confiance sur les hommes chargés  
du maintien de la tranquillité; que, quant à lui, on  
pouvait le faire périr à la tâche, mais non pas lui don-  
ner, dans l'accomplissement de ses devoirs, un mo-  
ment de faiblesse et de découragement. Pour celui qui  
n'a pas été témoin des élan spontanés et immenses qui  
éclatèrent à ces paroles, il est impossible de se faire  
une idée de l'impression qu'elles produisirent. Quant à  
nous, qui étions là, qui avons pu sentir et presque voir  
cette étincelle électrique parcourir toutes les âmes,  
nous renouons pourtant à retracer un aussi grand  
tableau. Il fut clair, dès cet instant, que les projets  
coupables, quels qu'ils fussent, n'avaient plus qu'à  
rester dans l'ombre. Il n'en fut pas ainsi.

« Nous voici arrivés aux tristes scènes qui ont terni l'éclat d'une journée qui paraissait devoir être jusqu'au bout si calme et si belle. Il était quatre heures environ : le citoyen commissaire, rentré au Palais-National, n'ayant plus autour de lui que quelques dévoués patriotes, se reposait de la fatigue qu'il venait d'essuyer, lorsqu'on vint annoncer que des masses, ont pénétré de force dans la cour du palais.

« Le citoyen commissaire courut aussitôt pour se présenter au-devant de cette foule et comprimer, s'il était possible, par l'ascendant de son autorité, cette manifestation désordonnée qui prenait tous les caractères anarchiques de l'émeute et de l'insurrection. Ses amis, ils étaient au nombre de sept en ce moment dans l'intérieur, lui firent comprendre que la cour étant envahie, il était plus convenable de se montrer au balcon du palais. Ce conseil fut suivi, mais il fut inutile. L'irruption était déjà complète, et le commissaire général, sur le seuil même de ses bureaux, face à face des émeutiers, dont la tête s'arrêta devant l'attitude froide, énergique, indignée du citoyen commissaire.

« Ici se passa, dans quelques minutes, une des scènes les plus grandioses dont nous ayons jamais été les témoins. Le citoyen Joly, debout, irrité, le regard ardent, son bras étendu vers le grand escalier où rugissait l'émeute : Sortez, criait-il, sortez ! Vous violez cet asile, vous attentez à la dignité du premier magistrat de la République. Sortez ! ce n'est pas ici que je veux, que je puis vous entendre. — Nous voulons des armes, répondait l'émeute ; des armes, des armes ! — Sortez, vous dis-je ! Vous commettez un crime, le plus abominable des crimes ; vous trahissez la République et la Révolution ! — Des armes, répétait l'émeute, nous ne sortirons pas ! le Palais National est à nous !

« L'émeute quitta l'intérieur et retourna toujours grondante et furieuse dans la grande cour du palais. Le citoyen commissaire parut à la croisée. Les premières paroles qui sortirent de sa bouche furent amères comme les sentiments qui refluaient à son cœur, vives et poignantes comme la lame d'une épée. Elles durent ému profondément cette cohue, dont la plus grande part était certainement plus égarée que coupable, car des applaudissements se firent entendre — Je ne veux pas de vos applaudissements, s'écria le citoyen commissaire ; ils me flétrissent : vous venez de violer le plus saint des devoirs, vous êtes des factieux et des traîtres, retirez-vous ! C'est pour vous qu'est la République, et vous en compromettez l'existence !

« Cependant l'alarme s'était répandue dans la ville. Un faible peloton de la garde nationale pénétra dans la cour du Palais-National. L'émeute fit alors volte-face et se jeta sur lui s'efforçant de le désarmer. Ces braves citoyens résistèrent avec une énergie admirable. La confusion qui s'établissait alors fut épouvantable, impossible à décrire. Elle dura bien dix minutes, et nous ne pouvons comprendre, en nous retraçant ce souvenir, que cette collision se soit terminée sans effusion de sang, ou plutôt sans massacre.

« L'arrivée successive de plusieurs compagnies de garde nationale mit bientôt fin à cette scène déplorable. On put songer alors à la répression. Les portes furent fermées et les misérables auteurs de cette échauffourée entourés d'un cercle infranchissable de baïonnettes.

« Il ne restait plus qu'à mettre la main sur les vrais coupables, c'est-à-dire sur les chefs du mouvement, ainsi que sur ceux des émeutiers qui avaient montré le plus d'exaltation et le plus d'audace. La proclamation que le citoyen commissaire publia sur-le-champ a fait connaître que justice était faite et que le crime ne resterait pas impuni. Les arrestations ont été nombreuses ; nous en donnerons la liste nominale.

« Nous voici arrivés à la fin de ce triste récit ; obligés que nous sommes de laisser à l'écart une foule d'incidents dont la succession rapide comme la pensée, remplissait notre cœur des émotions les plus douloureuses. Certes, on nous croira sans peine lorsque nous dirons que le citoyen commissaire, dans cette lutte affligeante, faisait son moindre souci des dangers personnels qu'il pouvait courir. Franchement, d'ailleurs, nous pensons que des idées de meurtre n'ont jamais été le mobile de cette multitude égarée. Mais n'était-ce pas un sujet de douleur profonde que de voir des insensés trahir la République au nom même de la Révolution ?

« Que les incorrigibles ennemis de la liberté, que tous les vieux partis, enfin, ne songent pas trop à se réjouir. Tout n'est peut-être pas fini avec certains gens, avec le complot avorté. Ainsi que le disait le citoyen Joly, le soir même, au théâtre, où une foule immense lui décernait une des plus belles ovations... « Les plus coupables ne sont pas ceux qui expient aujourd'hui dans la prison une heure de stupide égarement. Derrière les chefs, eux-mêmes de ces malheureux, nous savons qu'il y a des meneurs dont l'anarchie en ce moment ferait fort bien les affaires. La Révolution est trop forte pour les craindre ; elle les réduira à la plus honteuse impuissance, soit qu'ils portent un masque, soit qu'il combat-tent à visage découvert. »

L'irritation et le trouble dont la ville entière avait été saisie par la coupable tentative de dimanche, tenait encore Toulouse en émotion dans la journée d'hier lundi. Vers les onze heures, une panique, peut-être devrions-nous dire une manœuvre habile, a fait courir aux armes la garde nationale. On disait que des rassemblements nombreux se formaient sur divers points, pour se réunir ensuite afin d'exiger du citoyen commissaire la délivrance des prisonniers de dimanche. Dans quelques rues, les boutiques ont été fermées. De nouvelles arrestations ont été opérées par des détachements de gardes nationaux ou même par de simples citoyens.

Nous désapprouvons formellement ces actes isolés. Prenons-y garde : les ennemis de la République se produiront sous mille formes diverses. Battus dans l'émeute, ils chercheront ailleurs une revanche : et, il faut bien le reconnaître, ce serait une terrible revanche que celle qui consisterait à organiser une sorte de terreur dans les entrailles mêmes du patriotisme et de la révolution.

C'est la pensée qu'a énergiquement exprimée le citoyen commissaire dans son allocution d'hier à la garde nationale. Celle-ci était allée, sans armes, au Palais-National, au nombre de trois cents gardes à peu près, faire une manifestation qui se ressentait trop, selon nous, de l'irritation de la veille. L'immense majorité avait d'ailleurs eu le bon goût de s'abstenir. Le citoyen Laromiguières a prononcé un petit discours, dont certaines allusions ont fait passer devant notre esprit comme une miniature, comme une ombre de fructidor.

La réponse du citoyen Joly a été ce qu'elle devait être : d'une part, un éloge pour le zèle et le dévouement dont la garde nationale a fait preuve ; d'autre part, une déclaration précise sur les hostilités que la République a surtout à combattre et à vaincre. « Nous poursuivrons », a-t-il dit, ces prétendus ouvriers dont la débauche et la paresse ne sauraient s'accommoder du travail, mais nous protégerons les vrais travailleurs de toute la force de nos convictions démocratiques ; nous les protégerons contre les capitalistes qui enfouissent leurs capitaux, appauvrissent les banques publiques ; contre tous ces égoïstes ou ces peureux qui, paralysant les relations de l'industrie et du commerce, font perdre à l'ouvrier le salaire et le travail ! Belles et nobles paroles que ne sauraient trop méditer ceux à qui elles s'adressent. (Emancipation.)

#### Troubles à Reims.

On lit dans l'Industriel de la Champagne du 11 avril : « La journée du 10 avril a été signalée à Reims par de déplorables événements.

« Vers une heure, les ouvriers du chantier de Fléchambault, en grand nombre, ont quitté le travail et sont venus en corps chercher ceux des autres chantiers. Ces derniers ont d'abord résisté aux instances qui leur étaient faites pour les déterminer à abandonner le travail ; puis bientôt ils ont eu la faiblesse d'y céder.

« Vers quatre heures une députation de travailleurs des ateliers communaux est venue à la mairie demander que la diminution de salaire annoncée pour le 17 avril ne fût point opérée. Les membres de l'administration répondirent à la députation en lui faisant comprendre que la pénurie financière de la ville ne permettait point de faire droit à cette réclamation.

« La députation se retira.

« Vers six heures un groupe considérable dans lequel comme toujours, les curieux formaient l'immense majorité, stationnait sur le chantier entre la porte de Mars et la porte Cérés.

« L'autorité avait été avertie que des malintentionnés avaient résolu de s'armer avec les bèches et les pioches du chantier, et la compagnie de sapeurs-pompiers avait été dirigée sur ce point pour empêcher l'enlèvement de ces outils. Bientôt une grêle de pierres fut lancée sur les pompiers et sur les gardes nationaux. Plusieurs d'entre eux furent atteints et dangereusement blessés. Une barricade avait été formée par les révoltés. La barricade fut enlevée et bientôt la force publique eut dispersé les perturbateurs. Plusieurs d'entre eux ont été blessés ; quel-

ques-uns ont été arrêtés : le citoyen Cerbelaud est du nombre. On l'a saisi au moment où il lançait une pierre sur un officier ou un sous-officier de dragons.

« On disait ce soir que M. M... de la compagnie de pompiers était mort des blessures qu'il avait reçues à la tête. Cette nouvelle était heureusement fautive.

« P. S. Ce soir le plus grand calme règne dans la ville. »

On lit dans le Courrier de la Drôme :

« M. Napoléon Chancel, nommé par le gouvernement provisoire commissaire du gouvernement pour le département de la Drôme, est arrivé hier à Valence ; il était porteur d'une commission de commissaire du gouvernement, aussi dans la Drôme, pour M. Del'homme, conseiller de préfecture. Ce dernier a refusé et a remis sa démission entre les mains de M. Fournery.

« Dans la soirée plusieurs proclamations furent affichées, et l'on semblait redouter de nouveaux troubles. »

— Des troubles ont eulien le 4 avril à Béziers. M. Oscar Gervais, commissaire général du gouvernement pour les départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aveyron et de la Lozère, et M. Boyer, avocat général, étaient arrivés à Béziers pour installer M. Bertrand en remplacement de M. Masson, sous-commissaire. La foule s'est formée autour de la sous-préfecture. La municipalité a demandé l'ajournement de toute mesure définitive, et enfin, le 6 avril au matin, les commissaires sont partis de l'hôtel des postes, et M. Bertrand, sous-commissaire, a été obligé de s'enfuir et il s'est arrêté à Pézenas.

— On mande de Pau : M. Latapie, architecte du château de Pau, a reçu l'ordre de prendre possession du château de Pau, au nom du ministre des travaux publics. Il a été invité à rendre compte immédiatement des travaux qui peuvent être nécessaires pour l'entretien annuel et la conservation du palais, et apprécier les dépenses qu'exige l'entretien des promenades ou jardins. Plusieurs personnes ont appris avec quelque déplaisir qu'il était question de transférer Abd-el-Kader et sa suite à Pau. Le séjour de la famille de l'émir dans ces beaux appartements les dégraderait d'autant plus, qu'on sait que la propreté n'est pas la principale qualité des Arabes. D'un autre côté, afin d'éviter toute chance d'évasion, il faudrait interdire au public l'entrée du château et de la terrasse, ce qui enlèverait à notre ville son principal agrément. Nous pensons donc que si la présence d'Abd-el-Kader parmi nous avait quelques avantages, ils seraient amplement compensés par les inconvénients. A un autre point de vue, convient-il bien de faire une prison d'Etat d'un château auquel se rattachent tant de souvenirs historiques consacrés par le temps ?

— On s'occupe au ministère de la guerre d'un travail d'avancement en faveur des sous-officiers de l'armée. Cette promotion, qui comprendra un grand nombre de nominations, paraîtra incessamment.

— L'un des Rédacteurs gérant, FAURES.

— IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

## BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout ; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées ; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries ; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles ; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours ; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries ; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris ; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le noli me tangere ou chancre ; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, quo l'on nomme en termes vulgaires : vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison ; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation, des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.